

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
29 Janvier 2016**

OBJET : RD559 Marseille - Aménagement d'une place publique au carrefour du Bd Rabatau et du Bd Bonnefoy - Convention de mise à disposition du domaine public routier départemental, d'entretien et d'exploitation partiels

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Janvier 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'autoriser la mise à disposition du domaine public routier départemental à la SOLEAM pour la réalisation d'une place publique au carrefour des Boulevards Rabatau et Bonnefoy, sur la RD559 dans le 10^{ème} arrondissement de Marseille et de prévoir les dispositions d'entretien et d'exploitation partiels des travaux réalisés sur le domaine public routier départemental,
- d'autoriser, la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention dont le projet est annexé au rapport.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Annie Citton
Directeur
du Service des Séances de l'Assemblée